

25

R A P P O R T

OBJET : MISE A DISPOSITION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE DE L'IMMEUBLE 8 RUE DES TRINITAIRES

La Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble 8 rue des Trinitaires, vacant depuis fin 2007.

Sa conservation dans le patrimoine communal ne présentant plus d'intérêt particulier, sa vente a été envisagée selon la procédure de l'appel d'offres.

Parmi les offres reçues, LOGI-EST a déposé une proposition de bail emphytéotique pour une durée minimale de 57 ans, moyennant le versement d'une redevance unique d'un montant de 150 000 €.

Le projet de LOGI-EST consiste en la réalisation de 8 logements très sociaux (PLAI) et contribuerait ainsi à augmenter l'offre de ce type de logements au centre ville.

Par ailleurs, cet ensemble immobilier resterait ainsi dans le patrimoine de la ville, qui en retrouverait la jouissance au terme du bail emphytéotique.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : MISE A DISPOSITION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE DE L'IMMEUBLE 8 RUE DES TRINITAIRES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble 8, rue des Trinitaires mais qu'elle n'en a plus d'usage pour ses missions propres ;
- que cet immeuble a fait l'objet d'une mise en vente par procédure d'appel d'offres ;
- que LOGI-EST a présenté une offre de bail emphytéotique pour l'aménagement de 8 logements très sociaux qui complèterait ainsi l'offre de ce type de logements au centre ville;

VU :

- l'offre de la société LOGI-EST,
- l'évaluation du Service France Domaine;

DECIDE :

- de consentir la mise à disposition de cet immeuble par bail emphytéotique au profit de la société LOGI EST pour une durée de 57 ans moyennant le versement d'une redevance unique de 150 000 € ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à ce dossier.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER